



COMMUNE DE WERENTZHOUSE

BREVE N° 13— DÉCEMBRE 2025

WERENTZ '

Actus !



**A l'occasion de la Nouvelle Année,
le Maire, les Adjointes et
le Conseil Municipal de Werentzhouse
ont le plaisir d'inviter toute la population
à la cérémonie des vœux qui aura lieu**

**Dimanche le 4 janvier 2026 à 10 h 30
à la salle polyvalente « la gare »**

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les nouveaux arrivants, les non inscrits désirant voter, doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 6ème vendredi précédant un scrutin (**scrutins des élections municipales prévus les 15 et 22 mars 2026— s'inscrire sur les listes avant le 6 février 2026 pour pouvoir voter**). Pensez à emporter un justificatif de domicile et votre carte d'identité (ou passeport) de nationalité française.

Les jeunes qui auront 18 ans et qui ont été recensés militairement à Werentzhouse sont inscrits automatiquement. Il est néanmoins prudent de s'en assurer en mairie.

Les ressortissants européens domiciliés à Werentzhouse peuvent également s'inscrire sur les listes électorales (l'inscription n'est pas automatique). Ils pourront voter lors des élections municipales et européennes.

Il vous est possible de vous inscrire via internet (ou de vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste) sous <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> (ne pas utiliser le site de la mairie pour demander votre inscription).

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé du dimanche 21 au dimanche 28 décembre ainsi que le vendredi 2 janvier.

Permanence des élus : les lundis 22 et 29 décembre de 18 h à 19 h.



COLLECTE DES SAPINS

Une collecte des sapins de Noël au porte à porte (à mettre sur votre trottoir avant 8 h) aura lieu **vendredi 9 janvier dans la journée.**



PROCHAINES BATTUES

Samedi 17 janvier de 8 h à 14 h



Quelques conseils :

Évitez la zone de battue ; restez sur les chemins ; portez des vêtements de couleur vive ; gardez votre chien en laisse ; soyez attentif aux panneaux d'avertissement et n'hésitez pas à dialoguer avec les chasseurs.

MARCHE POPULAIRE ET MARCHE AUX FLAMBEAUX

A noter dans vos agendas :

⇒ la marche populaire aura lieu les 24 et 25 janvier

⇒ marche aux flambeaux le samedi 28 février

RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 15.01. AU 14.02.2026

Cette année, Werentzhouse réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **31 janvier ?**

Contactez la mairie au 03.89.40.42.34



Les agents recenseurs pour notre commune



M. GÖTTE Fernand



Mme WINTENBERGER Laurence

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les **logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

⇒ Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

⇒ Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le **mode de scrutin**, le nombre de pharmacies, etc.

⇒ **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

Catherine ABT, coordonnateur au 03.89.40.42.34

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).